Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_004-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 10

L'an deux mille vingt six, le trente janvier, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JOUCAN Isabelle, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, LAVASTRE Isabelle, GORIAUX Pascal, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, RICHARD Jacques, MOREL Gérard

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_004-DE

N° B_DEL_2026_004

Objet **Technique**

SDE35 - Remplacement de l'armoire d'éclairage public à Cap Malo suite à l'incendie

Le dimanche 28 décembre 2025, un transformateur électrique a pris feu dans la zone d'activités de Cap Malo à Melesse, à la suite d'un branchement électrique illicite et dangereux réalisé par des gens du voyage installés sur la zone commerciale depuis septembre 2025. Cet usage sauvage a directement provoqué l'incendie du transformateur. Les occupants ont quitté les lieux après l'incident, puis Enedis, avec l'appui de Bouygues, est intervenu rapidement pour assurer la continuité électrique grâce à des transformateurs d'appoint, puis pour remplacer le transformateur définitif. À ce jour, le transformateur est de nouveau opérationnel et les travaux de génie civil ont été réalisés, mais le branchement de l'éclairage public reste à refaire.

Le SDE35 a transmis une étude pour le remplacement et l'installation de l'armoire d'éclairage public, comprenant un montant de participation à la charge de la Communauté de Communes de 7 228.89 € . La participation du SDE35 s'élève à 1 807,22 € , soit 20 % du montant global de l'intervention qui est de 9 036,11 €.

Il est proposé de valider cette étude et d'autoriser le président à signer la convention de participation financière aux travaux avec le SDE35.

Vu la délibération N° DEL_2018_198 du 10 avril 2018 approuvant le transfert au SDE35 la compétence optionnelle éclairage public,

Considérant le chiffrage fourni par le SDE 35 le pour le remplacement et l'installation de l'armoire d'éclairage public, comprenant un montant de participation à la charge de la Communauté de Communes de 7 228.89 €,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE un montant de participation financière de 7 228.89 € à la charge de la Communauté de Communes pour le remplacement de l'armoire d'éclairage public situé dans le transformateur électrique de Cap Malo.

AUTORISE le Président à signer le projet de convention ci-annexée et tous les documents liés à cette opération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 16/02/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Monsieur BOUGEOT Frédéric

Le Président,
Claude Jaouen

